



**VILLE D'ESCAUDAIN**

-----  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du MARDI 13 FEVRIER 2018 à 18 H 15**

**(Convocation en date du 07 Février 2018)**

---

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23 (de la question 01/01/18 à la question 05/01/18)  
24 (de la question 06/01/18 à la question 08/01/18)  
25 (de la question 09/01/18 à la question 15/01/18)

Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs (de la question 01/01/18 à la question 05/01/18)  
28 dont 4 pouvoirs (de la question 06/01/18 à la question 08/01/18)  
29 dont 4 pouvoirs (de la question 09/01/18 à la question 15/01/18)

Membres présents : MM.SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIOUX Annick, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale (à partir de la question 06/01/18), BREEM Hervé, DHENAIN Laëtitia, DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, BENDJEFFEL Ahmed, PLAYE Maryse, LOUGHANI Abdelaziz, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, BOURRE Martine, JANICKI Céline (à partir de la question 09/01/18), CAULIEZ Claude, DESRAY Corinne, GUIOT Christelle, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib

Membres excusés :

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir à Mme PARYS Jeanne-Aimée, Mme AIT MOUHA Fatima donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à M. CAULIEZ Claude, M. PUPILLI Pascal donne pouvoir à Mme BOURRE Martine

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. ABDELOUHAED Olivier

---

**Délibération n° 01/01/2018 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 Décembre 2017**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Décembre 2017.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Délibération n° 02/01/2018 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programme 2018 – Demande de subvention – Réfection des trottoirs et de la chaussée rue Arthur Brunet (cité St Marck) – Proposition 1**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de réfection des trottoirs et chaussée de la rue Arthur Brunet, le montant des travaux est estimé à 203.268,00 € HT totalement subventionnable. Il

sollicite la subvention spécifique au titre de la DETR de l'année 2018 au taux maximum de 30%, adopte le plan de financement présenté dans le dossier de demande de subvention et s'engage à financer la part communale de cette opération en l'inscrivant au budget 2018.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier. Le Conseil Municipal précise que la Commune présentant deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2018, cette opération se trouve en première position dans l'ordre des priorités.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Délibération n° 03/01/2018 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux- Programme 2018 – Demande de subvention – Réfection des trottoirs et de la chaussée Philippe Wattrisse – Proposition 2**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de réfection des trottoirs et chaussée de la rue Philippe Wattrisse, le montant des travaux est estimé à 49.948,60 € HT totalement subventionnable. Il sollicite la subvention spécifique au titre de la DETR de l'année 2018 au taux maximum de 30%, adopte le plan de financement présenté dans le dossier de demande de subvention et s'engage à financer la part communale de cette opération en l'inscrivant au budget 2018. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier. Le Conseil Municipal précise que la Commune présentant deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2018, cette opération se trouve en deuxième position dans l'ordre des priorités.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Délibération n° 04/01/2018 – Fourniture d'électricité – Adhésion au dispositif d'achat groupé Electricité Vague 2 proposé par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) – Approbation de la convention de mise à disposition d'un (de) marché (s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé (s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif d'achat groupé « Electricité Vague 2 » initié par l'UGAP. Il approuve la convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement et de services associés passé sur fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de celle-ci.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 05/01/2018 – Licences d'entrepreneur de spectacles**

Le Conseil Municipal décide de solliciter le renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacle de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories à compter du 03/07/2018 jusqu'à la fin du mandat en cours. Il désigne Madame Jeannette MARCUZZI, en sa qualité d'Adjointe au Maire en charge de la culture, des fêtes et cérémonies, comme candidate à l'obtention des licences d'entrepreneur de spectacles de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories. Il autorise Madame Jeannette MARCUZZI à signer tous les documents à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 06/01/2018 – Rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Électrique et de gaz dans l'arrondissement de Valenciennes**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de ce rapport.

**Délibération n° 07/01/2018 – Distribution publique d'énergie électrique sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Électrique et de gaz dans l'arrondissement de Valenciennes – Présentation du compte rendu annuel d'activité de ENEDIS et EDF pour l'année 2016**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du compte rendu d'activité de la distribution d'énergie électrique sur le territoire du syndicat présenté par ENEDIS et EDF pour l'année 2016.

**Délibération n° 08/01/2018 – Distribution publique d'énergie électrique sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de gaz dans l'arrondissement de Valenciennes – Présentation du rapport de l'agent de contrôle portant sur le contrat de concession pour l'année 2016.**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du contenu du rapport de l'agent de contrôle portant sur le contrat de concession de distribution publique d'électricité sur le territoire du syndicat pour l'année 2016.

**Délibération n° 09/01/2018 –Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets – Rapport annuel 2016**

Le Conseil Municipal décide de prendre note de ce rapport.

**Délibération n° 10/01/2018 – Convention de financement et d'objectifs entre la ville d'Escaudain et l'association « IRIS Environnement » - Approbation**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention de financement et d'objectifs précité. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de financement et d'objectifs et ses éventuels avenants, ainsi qu'à intervenir pour leur exécution.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 11/01/2018 – Subvention à l'association « IRIS Environnement »**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 13.258 € à l'association « IRIS Environnement », dont 9.352 € au titre de la programmation politique de la ville et 3.906 € au titre de la participation au coût de location annuel d'un local. Il indique que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au budget primitif, chapitre 65, article 6574.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 12/01/2018 – Subventions aux associations escaudinoises– Acompte 2018.**

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivant le tableau ci-annexé aux associations ayant fourni leur compte de résultat en 2017. Celles-ci représentent un montant de 30 % de la subvention de fonctionnement allouée en 2017 et précise que les crédits nécessaires au règlement des présentes dépenses seront inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

## ASSOCIATIONS

### Chapitre 65 - Article 6574

#### 1 - ASSOCIATIONS ESCAUDINOISES

37 899 €

code fonct.

#### 1.a - Associations culturelles

5 439 €

Association des Amis du Musée d'Escaudain	322	195 €
Harmonie d'Escaudain	311	3 000 €
Arts en Mouvement	311	690 €
Cercle Philatélique Escaudinois	311	105 €
Bimbo - Escaudain	311	450 €
Classic Street Dance	311	300 €
Ass. de sauvegarde du patrimoine escaudinois	324	141 €
Club de généalogie d'Escaudain et de l'Ostrevant	311	48 €
Comité Escaudain Ruhla	041	510 €

#### 1.b - Associations de quartiers et sociales

1 935 €

Comité des fêtes de la cité Nervo - Escaudain	422	120 €
Cercle Laïque socio-culturel Jacques Brel - Escaudain	422	1 500 €
Mieux Vivre à Louise Michel - Escaudain	422	120 €
Nouveau Regard	422	75 €
Nord Escaudain	422	120 €

#### 1.c - Associations sportives

29 685 €

Escaudain Basket - Porte du Hainaut	40	6 150 €
Basket Féminin Escaudain - Porte du Hainaut	40	4 410 €
Atout Forme - Escaudain	40	210 €
Les Archers Escaudinois	40	450 €
Union Sportive Escaudain Football	40	8 550 €
Association sportive de Tennis de Table - Escaudain	40	1 590 €
Force Athlétique Escaudain	40	2 760 €
Club Olympique Municipal Escaudinois	40	2 700 €
Club Cyclo VTT Escaudain	40	450 €
Tennis Club Escaudinois	40	1 800 €
Association Sportive de Tir Escaudinoise	40	480 €
UNSS - Collège Félicien Joly d'Escaudain	40	135 €

#### 1.d - Associations diverses

840 €

Le pigeon de fer - Escaudain	421	150 €
Association de chasse St Hubert	833	150 €
Amicale pour le don de sang bénévole d'Escaudain	025	60 €
Union du commerce - Escaudain	94	270 €
Les Anciens combattants - Escaudain	025	210 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 13/01/2018 – Subvention exceptionnelle à l'association « Les Amis du Musée »**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association « Les Amis du Musée » et précise que le crédit nécessaire au règlement de la présente dépense sera inscrit au budget primitif chapitre 65, article 6574.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 14/01/2018 – Compte-rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation.**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

**Délibération n° 15/01/2018 - Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.**

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations.

Fait à Escaudain, le 14 Février 2018

LE MAIRE,

Bruno SALIGOT